



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
21 octobre 2021

Séance du 25/10/2021

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Michel HERNANDEZ

Excusés : Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Christian MICHEL

Délibération n°D_2021_057

Financement acquisition terrains : choix de l'établissement bancaire

Monsieur le maire rappelle la délibération n° D_2021_053 du 23 septembre 2021 l'autorisant à solliciter les établissements bancaires, en vue du financement de l'acquisition foncière des parcelles sises Chemin du Clos, d'une surface de 3 827 m² et cadastrées section D numéros 160, 161, 162, 163 et 164, pour un montant de 140 000€ (acquisition + frais notariés).

Deux établissements bancaires ont été contactés : la caisse d'épargne et le crédit agricole

CREDIT AGRICOLE

sur 15 ans

- taux fixe = 1.07%
- montant annuel = 10 152.10€
- frais de dossier = 280€

sur 20 ans

- taux fixe = 1.27%
- montant annuel = 7 970.71€
- frais de dossier = 280€

CAISSE D'EPARGNE

sur 15 ans

- taux fixe = 0.73%
- montant annuel = 9 887.65€
- frais de dossier = 140€

RF	- taux fixe = 0.73%
DIGNE LES BAINS (A TH)	- montant annuel = 9 887.65€
Contrôle de légalité	- frais de dossier = 140€
Date de réception de l'AR: 26/10/2021	
004-210401097-20211025-D_2021_057-DE	

sur 20 ans

- taux fixe = 0.87%
- montant annuel = 7 656.98€
- frais de dossier = 140€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2337-3 ;

Considérant le projet d'acquisition de terrains afin d'enrichir le patrimoine foncier de la commune ;

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire à l'emprunt dans le cadre de leur budget uniquement pour financer des opérations d'investissements ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **CHOISIT** l'offre de la Caisse d'épargne, à savoir un emprunt de 140 000€ sur 20 ans au taux fixe de 0.87% avec 140€ de frais de dossier ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'offre de prêt et tous les documents y afférent avec la Caisse d'épargne

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF
DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/10/2021
004-210401097-20211025-D_2021_057-DE